

Courses enfants du samedi 8 août 2026

Inscription gratuite sur place à Val Louron près de la ligne d'arrivée le jour de la course

Distances :

Course 1 : 550 mètres (1 petite boucle) pour les enfants nés de 2017 à 2019.

Course 2 : 800m (1 grande boucle) pour les enfants nés en 2015 et 2016.

Course 3 : 1600m (2 grandes boucles) pour les jeunes de 2011 à 2014.

Horaires

De 10h30 à 11h45 inscriptions. 12H reconnaissance. 12H15 1ère course. 12H30 2ème course. 12H45 3ème course.

Balisage : L'ensemble du parcours est fléché et balisé. Une reconnaissance sera assurée par l'organisation avant le départ des courses. Un responsable ouvrira chaque course.

Dossard : Le dossard fourni devra être rendu à la fin de la course.

Secours : Un poste de secours sera présent à proximité immédiate de la ligne de départ et d'arrivée.

Assurance responsabilité : L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants. Les coureurs doivent s'assurer personnellement notamment avec une individuelle accident.

Classement récompenses : Tous les jeunes seront récompensés à leur arrivée. Les 3 premières filles et les 3 premiers garçons seront appelés et récompensés sur le podium juste avant la remise des prix des courses 10 et 27km. Le classement sera diffusé mais les temps ne seront pas relevés.

Droit à l'image : Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit aux images prises pendant l'épreuve. Il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

Loi informatique et liberté : Conformément à la loi du 6/01/78, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Responsabilités : L'inscription implique l'acceptation du présent règlement, l'engagement à suivre les instructions qui seront données par les organisateurs de la course. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des accidents ou vols qui pourraient survenir aux participants, qu'ils soient de leur propre fait ou causés par autrui. Tout manquement au respect de ce règlement entraînera la disqualification du coureur.

Une autorisation parentale devra être remplie.

Le comité d'organisation
de cette 12ème édition
vous souhaite de bonnes courses
sur les sentiers du Louron.